

Régularisations : la vérité sur les chiffres de ce fait (déjà) la France



Article rédigé par *Atlantico*, le 21 septembre 2023

Source [Atlantico] : Les débats sur la future loi immigration continuent d'exacerber les tensions. La création d'un nouveau titre de séjour « travail des métiers en tension » devrait faire son apparition.

Atlantico : Les débats sur la future loi immigration continuent d'exacerber les tensions. La création d'un nouveau titre de séjour « travail des métiers en tension » devrait faire son apparition. La gauche appelle à régulariser tous les travailleurs sans papiers. Or les régularisations ont déjà lieu depuis plusieurs dizaines d'années. Qu'en est-il du nombre de régularisations ? Quelles lois existantes les régissent ?

Jean-Paul Gourévitch : Les régularisations n'ont jamais cessé depuis François Mitterrand. En 2008, Nicolas Sarkozy avait par circulaire établi une liste de 30 métiers "en tension" qui permettaient l'embauche de travailleurs étrangers avec un certificat de travail. La circulaire Valls de 2012 a prévu de régulariser les étrangers en situation irrégulière qui vivent en France depuis au moins 5 ans, ont travaillé au moins 8 mois les deux dernières années et possèdent un contrat de travail ou une promesse d'embauche. L'étude des régularisations des 5 dernières années montrent qu'elles ont touché annuellement environ 30 000 personnes.

[Lire la suite](#)

21/09/2023 01:00